

DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE VOURLES

<p>Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 21 Votants : 23</p> <p>Ont voté : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mil neuf, le vingt six mars à vingt heures trente minutes à Vourles, le Conseil Municipal de Vourles, dûment convoqué le dix neuf mars, s'est réuni dans la salle du Conseil à Maison Forte, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire.</p> <p>Étaient présents : Serge FAGES, Elisabeth MESNIER, Michel REGNIER, Pascale HAUK, Gérard GRANADOS, Catherine MAURIN, Jean-Jacques RUER, Annie FERNANDES, Sébastien BLANC, Dominique REGNIER, Christine DUSSURGET, Laurence MARTINEZ, Marie Thérèse PRALY, Lorraine BOYER, Jérôme MONVAILLIER, Sylvain ARNAUD, Paul REGARE, Gianni DE BERNARDIS, Serge MICHAUT, Sabine BEGASSAT, Cécile MATHAUD.</p> <p>Absents : Elyane CLOP, Laurent SAINT JALMES.</p> <p>Excusés : Elyane CLOP, Laurent SAINT JALMES.</p> <p>Pouvoirs : Elyane CLOP donne pouvoir à Pascale HAUK, Laurent SAINT JALMES donne pouvoir à Dominique REGNIER.</p> <p>Secrétaire de séance : Elisabeth MESNIER</p>
--	--

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°2009-021

SEANCE DU 26 MARS 2009

OBJET : Election des représentants au relais assistantes maternelles intercommunal (RAMI)

Conformément aux conditions prévues par les dispositions du Code général des collectivités territoriales énumérées à l'article L.2121-33 et L.2122-25 et les textes spécifiques à ces organismes,
Vu la délibération n°2008-033 procédant à l'élection des représentants du RAMI,
Considérant la lettre de Madame Marie-Thérèse PRALY en date du 18 mars 2009 informant de sa décision de se retirer de son poste de représentant au RAMI,

Monsieur le Maire rappelle que trois représentants au relais assistantes maternelles intercommunal (RAMI) ont été élus au sein du Conseil municipal le 20 mars 2008.

Monsieur le Maire explique que l'un de ces représentants a souhaité ne plus être membre du RAMI eu égard aux nombreux engagements pris par ailleurs et à la nécessaire implication que suppose la présence à différentes commissions.

Monsieur le Maire dit alors la nécessité de procéder à l'élection d'un nouveau représentant au RAMI en énonçant toutefois le maintien de Madame Pascale HAUK et de Madame Cécile MATHAUD en qualité de représentants au RAMI.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'élire à scrutin secret un nouveau représentant au relais assistantes maternelles intercommunal (RAMI).

Madame Christine DUSSURGET se déclare candidate.

Chaque conseiller municipal a remis, fermé à Monsieur le Maire, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Au premier tour de scrutin, le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

-nombre de bulletins : 23

-bulletins blancs ou nuls : 0

-suffrages exprimés : 23

-majorité absolue : 12

Madame Christine DUSSURGET a obtenu 23 voix.

Madame Christine DUSSURGET ayant obtenu la majorité des suffrages au 1^{er} tour, a été désignée représentant au relais assistantes maternelles intercommunal (RAMI).

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication

Le

Le Maire,
Serge FAGES

Fait et délibéré les jours,
Mois, an et heure que susdits
et ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme,

Le Maire,
Serge FAGES